

une note de *Lyon tel qu'il était*, par A. Gaillon (p. 127), dit que le cardinal de Bouillon habita la Grande-Claire : « C'est de là qu'il écrivit avec fierté à Louis XIV, avant « de se retirer en Italie : Sire, je vous rends toutes mes « charges, pour reprendre la liberté que me donnent ma « naissance et ma qualité de prince étranger ».

Emmanuel-Théodore de la Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon, naquit le 24 août 1644. Son père avait été forcé d'échanger les duchés d'Albret et de Château-Thierry, contre la principauté de Sedan, et le susdit cardinal devait sa nomination de prince de l'église à Louis XIV, auquel il déplut par suite de ses nombreuses exigences. On intercepta même une lettre dans laquelle il critiquait amèrement le roi, et ce fut la raison de son bannissement de la cour. Envoyé à Rome pour l'affaire du quiétisme, en 1698, il se conduisit moins selon les ordres du roi que d'après son inclination pour l'archevêque de Cambrai. On le rappela, mais il ne voulut pas rentrer. Enfin, voyant ses revenus saisis, il s'humilia et obtint la jouissance de ses biens, à la condition de rester en exil. Il mourut à Rome, en 1715, à l'âge de 72 ans. (*Biograp. univ.*) (1).

teur du *Voyage à Lyon*, et il aurait payé un ou plusieurs écrivains pour la fabrication de ses deux volumes. Feu Péricaud aîné me citait un de ces écrivains, qu'il avait spécialement connu. Fortis, sous la restauration, se porta comme candidat à la députation, et je me souviens de l'avoir vu chez mon père venant faire une visite de sollicitation de vote. J'étais jeune alors, mais son apparence de nullité me frappa singulièrement.

(1) Péricaud aîné, dans ses *Notes et Documents*, 1676, donne le renseignement suivant : « Choisy (*Mém.* édit. 1727, p. 198) nous apprend que le cardinal de Bouillon, pendant son exil, qui dura dix « années, allait et venait à la Claire près de Lyon, à une maison « près d'Orléans, à une maison près de Rouen. »